AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0167
FR0004036036-FS0041

16 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

WAVESTONE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2017, Mme Delphine Chavelas a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WAVESTONE[1] et détenir 369 600 actions WAVESTONE représentant 499 200 droits de vote, soit 7,44% du capital et 6,39% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une donation d'actions WAVESTONE.

[1] Anciennement dénommée SOLUCOM.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 966 882 actions représentant 7 814 460 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.